

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, sur des demandes approuvant :

- pour le bâtiment situé au 320, rue Notre-Dame Est, une dérogation permettant de déroger à l'aménagement d'une aire de stationnement, et ce, notamment en dérogation aux articles 609, 617, 617.1, 620 et 631 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1156347015];
- pour le bâtiment situé au 2109, boulevard Saint-Laurent, visant à autoriser une augmentation de la hauteur en mètres d'environ 3,65 mètres, et ce, en conformité avec le *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)* et en dérogation aux articles 10 (par 1) et 699 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1156347019];
- pour le bâtiment situé au 4054, avenue Highland, des dérogations permettant deux unités de stationnement en cour avant, empiétant de plus de 1,2 m devant le mur de façade du bâtiment, ayant moins de 60% de la superficie de la cour avant recouverte d'éléments végétaux, et ce, en dérogation notamment aux articles 129, 610, et 614.1° du *Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282)*. [dossier 1156347099];
- pour un immeuble résidentiel projeté au 1275, rue Plessis et 1660, rue Dalcourt, une dérogation permettant l'aménagement d'une aire de stationnement extérieur en partie implanté dans la cour avant et permettant l'aménagement de clôture à l'entrée du stationnement d'une hauteur de 2 m implanté à l'alignement 0, et ce, en conformité avec le *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)* et en dérogation aux articles 609.1 et 610 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* et en dérogation aux articles 4 et 6 du *Règlement sur les clôtures (CA-24-225)* [dossier 1156347098];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 10 novembre 2015, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes peut communiquer avec la Division de l'urbanisme et du développement économique de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Montréal, le 24 octobre 2015

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie